



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 2 juin 2020

Epidémie de Covid-19 : mesures de la deuxième phase de déconfinement pour les établissements de l'enseignement supérieur

Conformément aux annonces du Premier ministre le 28 mai dernier dès le 2 juin 2020, les établissements pourront progressivement reprendre leurs activités selon les modalités suivantes :

- Les activités relevant de la formation professionnelle, qu'il s'agisse de la formation continue ou en alternance, reprendront leurs cours en présentiel et dans le respect des gestes barrières.
- Alors que se prépare la prochaine rentrée universitaire et afin d'en garantir la meilleure organisation possible compte tenu des circonstances, les services administratifs d'inscription seront ouverts sur rendez-vous ou sur convocation afin de garantir la sécurité de chacun.
- Le libre accès aux laboratoires pour les doctorants qui y sont rattachés est lui aussi confirmé.
- Les bibliothèques et les centres de documentation universitaires, qu'il s'agisse des services de prêts ou des salles de lectures seront intégralement rouverts. Les étudiants pourront en outre accéder aux salles informatiques de leur établissement, sur rendez-vous ou convocation de leur université ou de leur école.

Ces réouvertures doivent impérativement se réaliser dans le respect des gestes barrières afin de préserver la santé de chacun, étudiants comme personnels des établissements.

Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, les activités de formation initiale en présentiel pourraient reprendre de manière régulière au sein des campus à la rentrée.

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

01 55 55 99 12 / 86 90

presse-mesri@recherche.gouv.fr